

**NOUVEAU:** Afin d'améliorer la communication, vous recevrez, chaque mois, dans votre boîte aux lettres une lettre d'informations de votre mairie.

## MANIFESTATIONS

**MARCHE 10 km ET BARBECUE;** samedi 10 juin 2023 à partir de 14h00 pour la marche et 19h30 pour le barbecue à la salle des fêtes organisée par le Comité des fêtes

**TOURNOI PETANQUE:** dimanche 18 juin 2023 à partir de 14h00 à la salle des fêtes organisé par le Comité des fêtes.

**KERMESSE DES ECOLES:** samedi 24 juin 2023 à partir de 14h00 à l'école de Cuy Saint Fiacre organisée par l'association des parents d'élèves "L'Elan des Bruyères"



# CCAS



Rappel de quelques aides...

**Nouveaux horaires de la déchetterie à partir de ce 1er juin 2023**

### DECHETTERIE DE GOURNAY-EN-BRAY

|                 |   |
|-----------------|---|
| <b>LUNDI</b>    | <b>13h30 - 17h45</b>                        |
| <b>MARDI</b>    | <b>13h30 - 17h45</b>                        |
| <b>MERCREDI</b> | <b>9h30 - 11h45</b><br><b>13h30 - 17h45</b> |
| <b>JEUDI</b>    | <b>13h30 - 17h45</b>                        |
| <b>VENDREDI</b> | <b>9h30 - 11h45</b><br><b>13h30 - 17h45</b> |
| <b>SAMEDI</b>   | <b>8h30 - 11h45</b><br><b>13h30 - 17h45</b> |

- Aide financière de 50 € attribuée aux jeunes de 17 à 21 ans révolus, désireux de passer le BAFA sur présentation d'un reçu ou d'un certificat de fin de session
- Récompense de 40 € aux élèves titulaires du Baccalauréat ou du Brevet Professionnel avec mention "très bien"
- Aide alimentaire délivrée à toute personne en difficulté sur présentation de documents de ressources
- Aide ponctuelle attribuée à toute personne en difficulté temporaire sur présentation de documents de ressources après délibération du C.C.A.S.
- Aide du C.C.A.S. aux enfants participant aux séjours organisés par les établissements scolaires maximum attribué 80 € sur présentation de documents de ressources.



Refuge AVA  
40 Le Quesnoy,  
Chemin du Mort  
76220 Cuy-Saint-Fiacre  
<https://www.agirpourelavieanimale.fr>  
[info@agirpourelavieanimale.fr](mailto:info@agirpourelavieanimale.fr)



*Communiqué de presse*

Cuy-Saint-Fiacre, le 22 mai 2023

## **L'association AVA vous invite à un vide-grenier solidaire 100% animalier**

L'association AVA (Agir pour la Vie Animale) vous accueille à la ferme-refuge du Quesnoy, à Cuy-Saint-Fiacre (Seine-Maritime) le dimanche 11 juin de 14H à 18H et le dimanche 9 juillet de 10h à 18h à l'occasion d'un vide-grenier solidaire 100% animaux ! L'événement est gratuit et ouvert à tous durant ces deux jours.

Divers produits et matériels pour animaux vous seront proposés librement et gratuitement ! Vous y trouverez des produits neufs et de seconde main destinés aux chiens, chats, chevaux, oiseaux et NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie). Par exemple :



- Gamelles
- Sacs et cages de transport
- Cage pour petits animaux, oiseaux, chats...
- Laisses, harnais
- Manteaux
- Couvertures
- Produits d'hygiène et de bien-être



"L'association AVA a en effet la chance de bénéficier de nombreux dons matériels de particuliers et d'entreprises, mais certains ne sont pas utilisés dans notre refuge. C'est pourquoi nous avons décidé de réattribuer ces dons à d'autres associations ainsi qu'à des particuliers qui en ont davantage besoin et en feront un meilleur usage. Dans ce contexte d'inflation mais aussi dans une logique anti-gaspillage, il nous paraît essentiel de nous montrer solidaires envers le plus grand nombre.", explique Elisa Gorins, Directrice Générale de l'association AVA.

A l'occasion de ces deux jours de vide-grenier solidaire, AVA vous proposera également des visites guidées du refuge. Il s'agit d'une ferme-refuge au modèle d'accueil inédit : dans ce lieu unique, chiens et des chats âgés, malades, handicapés ou présentant des comportements dits « gênants », chevaux de course à la retraite ou encore bovins sauvés de l'abattoir, vivent en harmonie sur 75 hectares, en semi-liberté. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.agirpourelavieanimale.fr](http://www.agirpourelavieanimale.fr)

Pour contribuer aux actions de l'association, vous aurez la possibilité de faire un don financier sur place (participation libre).

N.B. : L'événement est gratuit et sans inscription. En raison du nombre important d'animaux en liberté au sein du refuge, une surveillance accrue des enfants sera nécessaire, et le respect des consignes de sécurité (ne pas mettre les doigts à travers les barreaux des enclos des chiens) vous sera demandé. Pour des raisons sanitaires et de sécurité, les animaux étrangers au refuge ne pourront pas accéder au site lors de l'événement.

Vide-Grenier solidaire AVA 100% animalier  
11 juin 2023 de 14h à 18h et 9 juillet de 10h à 18h

# Attention aux chenilles processionnaires

Des chenilles processionnaires sont présentes sur notre commune. Nous demandons à chacun d'entre vous de vérifier vos arbres, arbustes, haies et de signaler à la mairie leur présence. Nous vous remercions par avance.



## RAPPEL DES RISQUES SANITAIRES ET MESURES DE PREVENTION

### Risques sanitaires

Les poils de ces chenilles présentent **des propriétés urticantes** et peuvent être à l'origine **d'atteintes cutanées, oculaires, respiratoires ou allergiques** chez les personnes exposées. Ces effets sur la santé n'impliquent pas nécessairement un contact direct avec les insectes : les poils peuvent rester présents et être urticants même quand les chenilles ne sont plus visibles.

### Mesures de prévention

**Les premières mesures de prévention consistent à limiter les expositions aux poils de chenilles :**

- Eviter de rester sous ou près des arbres colonisés ; ne pas toucher les chenilles ni les nids ou les cocons,
- Ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre atteint. Les munir de vêtements à longues manches, de pantalons, d'un couvre-chef et éventuellement de lunettes,
- Eviter de faire sécher du linge sous des arbres contenant encore des nids,
- Ne pas utiliser du linge (serviette, vêtement) qui a été posé au sol; veiller au rangement du linge à l'abri des contaminations,
- Arroser soigneusement les zones concernées de manière à faire disparaître dans le sol les poils urticants et réduire ainsi les risques de contact de l'allergène avec les enfants,
- Ne pas se frotter les yeux en cas d'exposition.

En cas d'exposition ou de doute d'exposition aux poils de chenilles, **prendre une douche et changer de vêtements.**

En cas d'irritation cutanée ou oculaire, de troubles respiratoires, et notamment pour les personnes allergiques et/ou asthmatiques, **consulter rapidement un médecin ou un pharmacien et en cas d'urgence appeler le 15.**

Vos animaux sont également sensibles aux poils urticants des chenilles et peuvent être gravement touchés. Eloignez-les des zones colonisées par ces chenilles.

# DISPOSITIF ARGENT DE POCHE



**17, 18, 19, 20 et 21 JUILLET 2023**

La municipalité de Cuy Saint Fiacre remet en place pour la 4ème fois le « Dispositif Argent de poche » pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans résidant sur la commune.

L'objectif est de réaliser des activités citoyennes pour améliorer le cadre de vie des habitants et donner une belle image de notre village contre une rémunération fixée à 15€ par demi-journée : le temps de travail est de 3 heures effectuées uniquement le matin (9h00-12h00).

Exemples de petits travaux : désherbage des cimetières, balayage, peinture, nettoyage de l'église...

Les jeunes seront encadrés, la rémunération de 15€ sera attribuée pour une matinée de 3 heures, le temps de travail n'excédera pas 5 matinées soit pour un total de 75€.

6 places maxi, l'attribution sera prioritaire aux jeunes n'ayant pas été pris les années passées, pour les autres ce sera par ordre d'inscription.

.....

## COUPON REPONSE

Nom : ..... Prénom : ..... Age : .....

Adresse : .....

Tél : .....

Souhaite participer au dispositif argent de poche aux dates indiquées.

Merci de bien vouloir déposer votre candidature dans la boîte aux lettres de la mairie pour le 30 juin 2023, vous serez contacté après cette date.

### Ouverture du secrétariat téléphonique:

les lundis, jeudis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

les mardis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

les vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h45

### Permanence des élus:

les mardis de 17h00 à 19h00 et les jeudis de 9h30 à 11h30



## CONTACT MAIRIE

Tél: 02.35.90.14.12

email: [cuy-saintfiacre@wanadoo.fr](mailto:cuy-saintfiacre@wanadoo.fr)



***Vous pouvez aussi retrouver les informations sur le site internet: [www.cuy-saint-fiacre.fr](http://www.cuy-saint-fiacre.fr); l'application panneau pocket et la page facebook***